



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES Gobelets LAVABLES ET DES JETONS PLASTIQUES

La présente convention est faite

ENTRE :

Nom de la structure ou particulier :
Nom du contact :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

ET :

La Commune de Neulise

54 Chemin vieux – 42590 NEULISE

Tel : 04.77.64.61.13

Mail : mairie.neulise@copler.fr

Représentée par M. Hubert ROFFAT - Maire

POUR :

Nom de la manifestation :

Date de l'emprunt : du au

MATERIEL EMPRUNTE :

Gobelets lavables 25cl	Par 150 ☐ 1 boîte ☐ 2 boîtes	Par 250 ☐ 1 boîte ☐ 2 boîtes	Par 300 ☐ 1 boîte
Jetons plastiques	☐ Petite quantité	☐ Moyenne quantité	☐ Grande quantité

Fait à Neulise,

Le

L'emprunteur,
(Signature)

MATERIEL RESTITUE :

Date de retour du matériel emprunté :

Gobelets lavables 25cl	Par 150 ☒ 1 boîte ☐ 2 boîtes	Par 250 ☐ 1 boîte ☐ 2 boîtes	Par 300 ☐ 1 boîte
Jetons plastiques	☐ Petite quantité	☐ Moyenne quantité	☐ Grande quantité
Observation			
Facturation	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

Fait à Neulise, le

L'emprunteur,
(Signature)**Le Représentant de la Commune de Neulise,**
(Nom + signature)**Conditions :**

Le matériel est mis à disposition gracieusement.

En cas de destruction, perte, vol, ou dégradation du matériel, le dédommagement sera facturé au bénéficiaire de la manière suivante :

- Pour les gobelets lavables : 1 € par gobelet non remis ou dégradé ;
- Pour les jetons plastiques : 100 € pour 1 kg de jetons non remis ou dégradés (si quantité inférieure, tarif proratisé).